

lettre, si cette dernière lui a été signalée, s'il l'a condamnée et s'il croit que M. Preston remplit son devoir d'agent d'immigration de ce pays dans la mère patrie en faisant au peuple anglais, dans les colonnes du "Times", de Londres, un récit ex-parte inexact et, par conséquent, de nature à tromper l'opinion publique anglaise sur une affaire au sujet de laquelle il existe une divergence d'opinion si prononcée au Canada même. M. Preston est le serviteur du peuple canadien; je voudrais m'assurer si le gouvernement croit qu'il est bien compatible avec l'accomplissement des devoirs de cette charge envers la population du Canada, de permettre à ce fonctionnaire d'écrire dans les journaux, quand il se sent disposé à le faire, pour avancer des choses qui ne sont pas conformes aux faits tels que nous les comprenons de ce côté-ci de la Chambre et qui, si on les suppose vraies, peuvent tromper l'opinion publique sur ce qui se passe au Canada. M. Preston a fait une déclaration se rapportant aux difficultés qui ont surgi entre le gouvernement et lord Dundonald, l'ex-commandant général de notre milice. Afin que la Chambre puisse connaître parfaitement la nature de cette communication, je lirai celle-ci, si on me le permet. Cette lettre se trouve à la page 8 du "Times", de Londres, numéro de samedi, le 18 juin, et elle se lit comme suit :

LES OFFICIERS IMPERIAUX ET LA MILICE CANADIENNE.

M. l'éditeur du "Times".

Monsieur,—Tant que la discussion soulevée par la récente difficulté, qui a surgi entre lord Dundonald et le gouvernement canadien s'est limitée uniquement à des articles de journaux, tout injustes qu'ils fussent—

L'honorable CLIFFORD SIFTON (ministre de l'Intérieur) : Mon honorable ami veut-il nous dire quel est le journal qu'il cite ?

M. CLARKE : Le "Times", de Londres, numéro de samedi, le 18 juin. Je le passerai à mon honorable ami.

LES OFFICIERS IMPERIAUX ET LA MILICE CANADIENNE.

M l'éditeur du "Times".

Monsieur,—Tant que la discussion soulevée par la récente difficulté qui a surgi entre lord Dundonald et le gouvernement canadien, s'est limitée uniquement à des articles de journaux, tout injustes qu'ils fussent, je n'ai pas cru que les circonstances étaient de nature à exiger une réponse. Mais quand j'ai vu que des correspondants de votre journal, dont les écrits sont de date récente, acceptaient comme absolument vraies différentes conclusions que la presse publique s'est permise de tirer au sujet de l'administration de la milice canadienne, il m'a semblé que quelques lignes venant d'un Canadien ne seraient pas déplacées.

Je n'ai pas l'intention de discuter longuement l'affaire Dundonald; je désire simplement démontrer que les accusations qu'on a portées relativement à l'ingérence politique dans l'administration de la milice du Canada, sont ba-

M. CLARKE.

sées sur le refus du ministre intérimaire de la Milice d'accepter le candidat proposé par lord Dundonald dans un cas particulier. On dit maintenant que la personne proposée par lord Dundonald pour remplir les fonctions de major de milice, n'a jamais fait partie de cette dernière. Je ne veux pas chercher à découvrir les raisons qui ont pu porter lord Dundonald à proposer un tel candidat. Rien ne justifierait une attitude semblable. Cependant, en examinant les faits de la cause, une circonstance reste claire et précise. Je me demande si le bureau de la guerre, en Angleterre, hésiterait longtemps à retrancher le nom d'un civil de la liste des promotions présentée par un de ses fonctionnaires dans des circonstances semblables. A mon avis, je puis dire en toute certitude que cela prendra moins de temps qu'on n'en a écrit à Ottawa, et que ceux qui envoient des écrits semblables aux journaux de Londres auraient dû attendre pour se mettre au fait de toutes les circonstances, avant d'accuser le ministre actuel d'avoir agi d'après des motifs politiques.

Toutefois, tout cela est en dehors de la question à laquelle je veux répondre, c'est-à-dire aux affirmations de M. Herbert contenues dans une lettre publiée dans "Le Times" du dix-sept courant, et dans laquelle il déplore grandement l'ingérence politique dans les nominations aux différents grades de la milice canadienne.

En ma qualité de Canadien, j'éprouve beaucoup de plaisir à l'assurer qu'il se chagrine pour rien. Il commence à bâtir toute une cause à sa convenance, puis il travaille à la démolir en se plaçant au point de vue de faits qui n'existent pas. La vérité absolue est que la milice est une des divisions du service constitutionnel du Canada que les deux partis politiques ont toujours gardée à l'abri de toute ingérence politique, sous le rapport de la partialité comme sous celui de l'animosité. L'administration de la milice canadienne par les deux partis, depuis un temps immémorial, prouve la vérité de ce que j'affirme. Les discussions parlementaires, les critiques qui, naturellement, se font jour de temps à autre sous un gouvernement responsable, tout tend à prouver que les deux partis politiques se sont abstenus d'introduire la politique dans les affaires de la milice. La législation indique l'ordre des promotions et celles-ci se font suivant de règlements acceptés par le parlement, de telle sorte que l'ingérence politique ne peut exister. S'il fallait une autre preuve de caractère général non politique de la milice canadienne, on la trouverait dans le fait que les deux partis politiques ont des représentants dans les différents grades de cette organisation.

Mais où cette accusation devient sérieuse, c'est quand on dit que le gouvernement actuel est le principal coupable dans cette affaire. Pour prouver combien cette assertion est injuste, on n'a qu'à rappeler comment les charges et les honneurs ont été partagés lors de la dernière guerre du Sud-Africain et des fêtes du couronnement, il y a deux ans. Les principales fonctions, dans ces deux circonstances, ont été confiées, en réalité, par le gouvernement, à des adversaires politiques. Outre ces cas particuliers, on peut citer des exemples sans nombre qui démontrent qu'au point de vue purement provincial ou local, les adversaires du gouvernement du jour ont reçu des distinctions officielles tout aussi importantes que celles accordées aux partisans des ministres.